

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 3 juin 2024

Convocation du 28/05/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 6/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER, Anne MAYER et Frédéric BRUERE.

Absents : Yvonne FREMONT, Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Christophe GAIGNON et dominique GIRARD.

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2024-29 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA SEMAINE BLEUE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la mairie de Vivy, des membres du collectif seniors sollicitant une subvention pour la semaine bleue prévue du 30/09 au 6/10/2024.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'un montant de 50 € pour la semaine bleue.

Pour copie certifiée conforme,
La BREILLE-LES-PINS, le 6/06/2024
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 6/06/2024
Et de la mise en ligne le 6/06/2024

Le secrétaire




Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20240606-CM2024-29-A1
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024